



CONTRAT LOCAL DE SANTE SUD GIRONDE

N° Fiche – Action: 2-2

AXE DE L'ACCORD CADRE : Encourager des environnements et des milieux de vie favorables à la santé

Objectif intermédiaire C : Améliorer la qualité de vie et la santé au travail

Pilotes du groupe de travail auquel l'action est rattachée : Axe 2

Pôle Territorial Sud Gironde (PCAET)

ARS

INTITULE DE L'ACTION:

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTE AU TRAVAIL

Maître d'ouvrage de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Nom du référent : Chargée de mission emploi-formation, Elise Ennahli

Coordonnées complètes : (adresse postale, mail, téléphone...) :

elise.ennahli@polesudgironde.fr

PREAMBULE

La relation entre changement climatique et santé est établie

Les effets peuvent être directs : canicules, vagues de grand froid, sécheresses, inondations...

Ils peuvent être indirects : altération de la qualité des milieux, modification de la distribution des vecteurs de maladie tels que le moustique-tigre ou la dengue...Cela concerne essentiellement les risques biologiques environnementaux.

Avec l'augmentation des températures, on constate que le moustique-tigre pique davantage, que la quantité de pollens augmente et que la saison pollinique s'allonge.

En milieu de travail, ce sont les risques professionnels qui augmentent et qui nécessitent de s'adapter.

L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a publié en 2018 les résultats de son expertise sur les risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs. Dans une démarche d'anticipation prospective jusqu'au milieu du XXIème siècle, l'expertise s'est attachée à caractériser les interactions entre le climat, l'environnement et la santé au travail dans l'objectif d'identifier les risques professionnels potentiellement accrus par le changement climatique. L'expertise met en évidence le fait que tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications de l'environnement, à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels. Sont principalement en cause la hausse des températures, l'évolution de l'environnement biologique et chimique, et la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques. L'Anses recommande de renforcer la mobilisation du monde du travail afin de promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais notamment de l'information et de la formation. L'Agence recommande plus particulièrement d'inciter l'ensemble des acteurs concernés à intégrer dès à présent dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés, ceci afin de déployer des mesures de prévention adaptées.

Cette analyse a conduit à classer les modifications climatiques à l'origine des augmentations de risques professionnels selon trois familles/types :

- la hausse des températures ;
- l'évolution de l'environnement biologique et chimique ;
- la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

L'exposition à la chaleur a des conséquences sur la pénibilité au travail, liées à un impact direct sur les risques professionnels (malaises, déshydratation, coups de chaleur, etc.), mais aussi indirect, notamment sur les risques psychosociaux dues aux situations de tension, sur les risques accidentels liés à une altération de la vigilance, sur les risques chimiques liés à l'inhalation de substances volatiles ou encore sur la modification des risques liés aux agents biologiques (maladies infectieuses, pollens, etc.).

Le changement global va ainsi modifier les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, etc.) ou favoriser l'installation de nouveaux vecteurs, faisant ainsi évoluer les risques liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des personnes et des animaux.

Les modifications de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques (les inondations, les submersions, l'augmentation de la quantité de pluie, les sécheresses estivales ou les feux de forêts) pourront conduire à une augmentation des risques, en particulier accidentels, de fatigue physique et psychique, notamment pour les personnes exerçant des activités de secours à la personne.

L'Anses recommande de renforcer sans délai la mobilisation du monde du travail afin de :

- promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais de l'information et de la formation ;
- inciter l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés dans leurs démarche d'évaluation des risques (recensement des personnes potentiellement impactées, évaluation spécifique de chaque poste de travail et des expositions réelles en fonction de la zone géographique concernée, etc.);
- poursuivre les efforts déjà menés par certains organismes professionnels afin d'intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans les démarches de prévention des risques (par exemple par l'adaptation des environnements et de l'organisation de travail) par le biais d'outils dédiés qui devront être développés.

Description libre de l'action

Dans le secteur privé, le Sud Gironde compte principalement des TPE et des associations, c'est-à-dire des organisations dont l'expertise RH est souvent carencée, du fait qu'il n'y a pas de compétences dédiées. Si la filière est bien organisée, ces petites entreprises peuvent avoir accès à des informations, des conseils et revoir leurs organisations, notamment en situation de crise.

Toutefois, l'anticipation et la prise en compte demandent un accompagnement de ces TPE sur le sujet.

Le Pôle Territorial Sud Gironde propose à partir de sa mission emploi-formation et dans le cadre de ses relations aux employeurs d'organiser avec l'appui de l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), de la DIRECCTE et des organismes professionnels déjà mobilisés de développer l'information auprès des employeurs du territoire.

En fonction de ces réunions d'information, il pourra alors être envisagé dans un second temps des diagnostics « risques professionnels et changement climatique » avec certaines entreprises.

Objectif intermédiaire et problématique(s) traitée(s):	Acculturer les employeurs du territoire à la conception globale de la santé. Anticiper les adaptations nécessaires pour éviter les gestions dans l'urgence en cas de crise climatique
Objectifs opérationnels de l'action qui doivent être évaluables	-Organiser des réunions d'informations par filière : agricole, BTP, Tertiaire -Diagnostics entreprises « risques professionnels et changements climatiques » ?
Indicateurs d'évaluation de processus : comment faire pour atteindre les objectifs ? de résultats : qu'a-t-on obtenu au regard des attentes ? d'impact : quels résultats indirects peut-on espérer ?	-nombre de réunions -nombre de participants dans les réunions -mise en place d'un groupe économique sur le sujet -mobilisation du monde de l'entreprise -demandes des entreprises de conseils, de services, de diagnostics
Types et modalités d'action	- réunions

Ateliers, événementiels, réseaux, orientations, formations, consultations	 ateliers diagnostics collectifs et individuels « risques professionnels et changement climatique » 						
	S'appuyer sur les compétences de l'ARACT pour mettre en place l'action						
Publics visés selon âges,	- Entreprises et associations : secteur privé						
territoires, sexes, pratiques,	- Secteur agricole						
situation sociales, communautés,	- Clubs et réseaux d'entreprises ou d'associations						
coopérations							
Localisation de l'action	-Sud Gironde						
territoires couverts et							
ancrage sur des activités,							
des quartiers, des services							
Mobilisation et participation	-Institutions						
implication et animation	-travailleurs						
d'acteurs locaux,	-employeurs						
bénévoles, professionnels,	-acteurs économiques						
usagers	Mise en œuvre : 2021						
Temporalités de l'action début et fin, fréquence et	Lancement de l'action : 2022						
durée, caractère pérenne	Lancement de raction : 2022						
ou expérimental de	Caractère expérimental						
l'action							
Suivi et pilotage de l'action	-mise en place d'un groupe projet avec les acteurs clés sur le sujet du						
modalités et processus de suivi de l'action, outils et	« changement climatique et santé en milieu de travail »						
espaces de pilotage							
Evaluation de l'action	-Enquête entreprises						
modalités d'évaluation de	-Enquêtes employés						
l'action, implication des habitants/bénéficiaires							
Pistes de financement	Appels à projets, filières professionnelles, syndicats employeurs ou salariés,						
	CARSAT, DIRECCTE, CPAM, Région (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale)						

Etape	Calendrier prévisionnel										
d'avancement	ment 2019 2020 2021		2020		21	2022		2023			
		Sem 1	Sem 2	Sem1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2		
Mise en œuvre de l'action											
Lancement de l'action expérimentale sur 2 ans											